



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



7094/14

(OR. en)

PRESSE 105
PR CO 10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3297^e session du Conseil

Environnement

Bruxelles, le 3 mars 2014

Président

Ioannis Maniatis

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement
climatique

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 9776 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

7094/14

1
FR

Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a tenu un débat d'orientation public sur une communication de la Commission relative à **un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030**. Les ministres sont convenus qu'un débat sur la proposition de la Commission relative à un cadre à l'horizon 2030 était nécessaire, étant donné que les investisseurs, les entreprises et les citoyens souhaitent de la clarté et de la prévisibilité concernant les futures politiques en matière de climat et d'énergie. En outre, les ministres ont insisté sur la nécessité de se préparer pour les négociations internationales relatives à un nouvel accord mondial sur le changement climatique.*

*Par ailleurs, le Conseil a procédé à un échange de vues public sur le projet de règlement modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire, sur tout ou partie de leur territoire, la culture d'**organismes génétiquement modifiés (OGM)** autorisés à l'échelon européen. Cet échange de vues a confirmé la volonté des États membres de reprendre les discussions sur cette proposition législative en se fondant sur le texte de compromis de la présidence.*

*Enfin, les ministres ont tenu un débat sur l'**examen annuel de la croissance 2014**, dans le cadre de l'ensemble des délibérations du Conseil tenues sur ce sujet dans la perspective du Conseil européen de printemps qui aura lieu les 20 et 21 mars. Les ministres ont axé le débat sur la manière d'améliorer la prise en compte des priorités de l'économie verte dans les programmes de réforme nationaux et dans le cycle global du Semestre.*

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS.....	4
--------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030.....	6
Culture d'organismes génétiquement modifiés	8
Écologisation du Semestre européen	9
Divers	10
– État de la ratification de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto	10
– Programme "Air pur pour l'Europe"	10
– L'approche adoptée par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages	11
– Exploration et production d'hydrocarbures par fracturation hydraulique à grands volumes	11
– Document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion	11

AUTRES POINTS APPROUVÉS

NOMINATIONS

– Cour des comptes	12
--------------------------	----

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M^{me} Joke SCHAUVLIEGE

Ministre flamande de l'environnement, de la nature et de la culture

Bulgarie:

M. Atanas KOSTADINOV

Vice-ministre de l'environnement et des eaux

République tchèque:

M. Richard BRABEC

Ministre de l'environnement

Danemark:

M^{me} Kirsten BROSBØL

M. Rasmus HELVEG PETERSEN

Ministre de l'environnement

Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

Allemagne:

M^{me} Barbara HENDRICKS

Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la construction et de la sûreté nucléaire

Estonie:

M. Clyde KULL

Représentant permanent adjoint

Irlande:

M. Phil HOGAN

Ministre de l'environnement, de la communauté et des collectivités locales

Grèce:

M. Ioannis MANIATIS

Ministre de l'environnement, de l'énergie et du changement climatique

Espagne:

M. Miguel ARIAS CAÑETE

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

France:

M. Philippe MARTIN

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Croatie:

M. Mihael ZMAJLOVIĆ

Ministre de la protection de l'environnement et de la nature

Italie:

M. Gianluca GALLETTI

Secrétaire d'État au ministère de l'enseignement, des universités et de la recherche

Chypre:

M. Nikos KOUGIALIS

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

M. Einārs CILINSKIS

Ministre de l'environnement et du développement régional

Lituanie:

M. Valentinas MAZURONIS

Ministre de l'environnement

Luxembourg

M^{me} Carole DIESCHBOURG

Ministre de l'environnement

Hongrie:

M. Endre KARDEVÁN

Secrétaire d'État chargé de la surveillance de la chaîne alimentaire et de l'administration agricole, ministère du développement rural

M. Pál KOVÁCS

Secrétaire d'État chargé du changement climatique et de l'énergie, ministère du développement national

Malte:

M. Leo BRINCAT

Ministre du développement durable, de l'environnement et du changement climatique

Pays-Bas:

M^{me} Wilma MANSVELD

Ministre des infrastructures et de l'environnement

Autriche:

M. Andrä RUPPRECHTER

Ministre fédéral de l'agriculture et des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau

Pologne:

M. Maciej GRABOWSKI
M. Marcin KOROLEC

Ministre de l'environnement
Secrétaire d'État, ministère de l'environnement

Portugal:

M. Jorge MOREIRA DA SILVA

Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie

Roumanie:

M. Mihail FĂCĂ

Secrétaire d'État, ministère de l'environnement et du changement climatique

Slovénie:

M^{me} Andreja JERINA

Secrétaire d'État à l'environnement, ministère de l'agriculture et de l'environnement

Slovaquie:

M. Peter ŽIGA

Ministre de l'environnement

Finlande:

M. Ville NIINISTÖ

Ministre de l'environnement

Suède:

M^{me} Lena EK

Ministre de l'environnement

Royaume-Uni:

M. Edward DAVEY
M. Owen PATERSON

Ministre de l'énergie et du changement climatique
Ministre de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales

M. Paul WHEELHOUSE

Ministre de l'environnement et du changement climatique (gouvernement écossais)

M. Alun DAVIES

Ministre des ressources naturelles et de l'alimentation (gouvernement gallois)

Commission:

M^{me} Connie HEDEGAARD
M. Janez POTOČNIK
M. Tonio BORG

Membre
Membre
Membre

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030

Le Conseil a tenu un débat d'orientation public sur une communication de la Commission relative à un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030.

Les ministres sont convenus qu'un débat sur la proposition de la Commission relative à un cadre à l'horizon 2030 était nécessaire, étant donné que les investisseurs, les entreprises et les citoyens souhaitent de la clarté et de la prévisibilité concernant les futures politiques en matière de climat et d'énergie. En outre, les ministres ont insisté sur la nécessité de se préparer pour les négociations internationales relatives à un nouvel accord mondial sur le changement climatique.

Les États membres ont approuvé l'objectif du futur cadre, qui consiste à parvenir à un équilibre entre les trois éléments essentiels que sont la viabilité environnementale, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Il convient pour cela d'adopter une approche intégrée et d'assurer la cohérence des différentes politiques en tenant compte également de la nécessité de maintenir les prix de l'énergie à un niveau peu élevé et de garantir la compétitivité de l'UE.

En ce qui concerne l'approche globale du cadre proposé, il semble, selon un avis partagé, que la réduction des gaz à effet de serre constitue la pièce maîtresse du cadre. Plusieurs délégations ont salué l'approche visant à donner aux États membres plus de latitude pour décider des mesures présentant le meilleur rapport coût-efficacité pour atteindre l'objectif global. Toutefois, des questions subsistent quant à la manière dont cette latitude se traduirait dans la pratique, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables et le nouveau cadre de gouvernance.

Les ministres ont exprimé des avis divergents sur le niveau d'ambition, sur le nombre et la nature des objectifs ainsi que sur le calendrier des décisions relatives aux futurs objectifs. Certaines délégations préféreraient des objectifs plus ambitieux ou plus nombreux, alors que d'autres estiment que le niveau d'ambition est déjà très élevé; si certaines délégations souhaitent un accord rapide sur le cadre global, d'autres considèrent qu'il faut plus de temps pour réfléchir aux éléments qui le composent, notamment compte tenu de l'évolution de la situation internationale.

Le système d'échange de quotas d'émission a dans l'ensemble été considéré comme un instrument essentiel pour réduire les émissions; toutefois, il reste à mener des discussions sur son fonctionnement futur ainsi que sur la contribution des secteurs qui ne relèvent pas de ce système.

Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de répartir l'effort lors des discussions à venir et de prendre en considération la situation particulière de chaque État membre.

La présidence informera le président du Conseil européen des résultats du débat des ministres en vue de la réunion du Conseil européen des 20 et 21 mars 2014.

Dans la communication qu'elle a présentée le 22 janvier (doc. [5644/1/14 REV 1](#)), la Commission propose un cadre pour les futures politiques de l'UE dans les domaines du climat et de l'énergie et annonce engager un processus en vue de parvenir à une vision commune de la manière de mettre en œuvre ces politiques à l'avenir.

Parmi les principaux éléments du cadre proposé figurent:

- un objectif de 40 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 1990, à atteindre uniquement au moyen de mesures nationales (sans recourir aux crédits internationaux);
- un objectif d'au moins 27 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique, que les États membres seraient libres de transposer en objectifs nationaux;
- l'efficacité énergétique comme un élément essentiel du cadre pour 2030: une révision de la directive sur l'efficacité énergétique sera menée dans le courant de l'année 2014.

La Commission esquisse également un nouveau système de gouvernance fondé sur des plans nationaux pour une énergie compétitive, sûre et durable, que les États membres seront chargés d'établir. En outre, elle propose un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès dans le temps et d'offrir une base concrète pour l'adoption de mesures, le cas échéant.

Culture d'organismes génétiquement modifiés

Le Conseil a procédé à un échange de vues public sur le projet de règlement modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire, sur tout ou partie de leur territoire, la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) autorisés à l'échelon européen.

Cet échange de vues a confirmé la volonté des États membres de reprendre les discussions sur cette proposition législative en se fondant sur le texte de compromis de la présidence. La présidence grecque convoquera une première réunion du groupe pour examiner la proposition le 13 mars 2014. La présidence a pour objectif de parvenir à un accord politique et de préparer l'adoption de cet acte législatif important d'ici la fin 2014.

La Commission a présenté la proposition relative à la culture des OGM en juillet 2010 (doc. [12371/10 +ADD1](#)) dans le but de fournir une base juridique permettant aux États membres de fonder leur décision de restreindre ou d'interdire la culture des OGM sur leur territoire sur des motivations autres que les considérations sanitaires ou environnementales, que l'UE avait déjà traitées lors du processus d'autorisation des OGM. La proposition a été examinée sous différentes présidences. Lors de sa session du 9 mars 2012, le Conseil "Environnement" n'a pas été en mesure de parvenir à un accord politique, une minorité de blocage parmi les délégations n'étant toujours pas rassurée sur certains points (voir communiqué de presse [7478/12](#), page 11).

Écologisation du Semestre européen

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'examen annuel de la croissance 2014, dans le cadre de l'ensemble des délibérations du Conseil relatives au Semestre européen dans la perspective du Conseil européen de printemps qui aura lieu les 20 et 21 mars.

Lors de sa réunion de mars, le Conseil européen évaluera les progrès d'ensemble réalisés dans la mise en œuvre des recommandations par pays pour 2013 et adressera aux États membres des orientations relatives aux programmes de stabilité ou de convergence et aux programmes nationaux de réforme qu'ils ont établis pour 2014 aux fins de la mise en œuvre des priorités définies dans l'examen annuel de la croissance de la Commission.

Les ministres ont axé les discussions sur la manière d'améliorer la prise en compte des priorités de l'économie verte dans les programmes nationaux de réforme et dans le cycle global du Semestre (doc. [6349/14](#)).

Les ministres sont convenus que les ministres de l'environnement ont un rôle à jouer dans l'élaboration des programmes nationaux de réforme pour veiller à ce qu'il soit pleinement tenu compte du potentiel de croissance et de création d'emplois que présentent des actions menées dans le domaine de la réduction des émissions de carbone et de l'utilisation efficace des ressources. La fixation de stratégies et d'objectifs nationaux est utile à cet égard.

Les ministres ont également souligné que, au niveau européen, le potentiel de croissance durable et l'économie verte devraient être abordés de façon plus spécifique et explicite dans l'examen annuel de la croissance afin de leur conférer un rôle accru dans le cadre des mesures visant à renforcer la création d'emplois et à encourager l'innovation.

L'examen annuel de la croissance 2014 (doc. [15803/13](#)) a été présenté en novembre 2013. Il dresse le bilan de la situation économique et sociale en Europe et arrête, pour l'ensemble de l'UE, les priorités d'action générales pour l'année à venir. L'examen annuel de la croissance lance un nouveau Semestre européen pour la coordination des politiques économiques, afin que l'UE et ses États membres coordonnent leurs politiques économiques et leurs efforts pour promouvoir la croissance et l'emploi. Pour ce quatrième Semestre européen pour la coordination de la politique économique, la Commission recense les cinq priorités économiques et sociales suivantes:

- assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance;
- revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie;
- promouvoir la croissance et la compétitivité;
- lutter contre le chômage et les conséquences sociales de la crise; et
- moderniser les administrations publiques.

Divers

– État de la ratification de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto

La Commission a informé le Conseil de l'état de la ratification de la deuxième période d'engagement du protocole de Kyoto (doc. [7019/14](#)). La ratification de l'accord de Doha par l'UE et ses États membres est nécessaire pour contribuer à faire en sorte qu'il entre officiellement en vigueur en tant qu'accord international. En novembre 2013, la Commission a présenté des propositions relatives à un dispositif législatif permettant cette ratification et sa mise en œuvre technique. Selon la Commission, une ratification rapide au début de 2015 renforcerait la crédibilité de l'UE et de ses États membres dans le cadre des négociations sur le climat menées au sein des Nations unies.

– Programme "Air pur pour l'Europe"

La Commission a communiqué des informations au Conseil concernant le dispositif qu'elle a présenté en décembre 2013. Ce dispositif comprend une mise à jour de la législation en vigueur et impose de nouvelles limites aux émissions nocives provenant de l'industrie, de la circulation, des installations de production d'énergie et de l'agriculture, en vue de réduire leur incidence sur la santé humaine et sur l'environnement.

Ce dispositif législatif comprend les documents suivants: une communication intitulée "Programme "Air pur pour l'Europe"", qui expose des mesures destinées à s'assurer que les objectifs existants seront atteints à court terme, ainsi que de nouveaux objectifs en matière de qualité de l'air pour la période allant jusqu'à 2030 (doc. [18155/13](#)), une directive révisée sur les plafonds d'émission nationaux prévoyant des plafonds d'émission nationaux plus stricts pour les six principaux polluants (doc. [18167/13](#)), un projet de directive visant à réduire la pollution provenant des installations de combustion moyennes (doc. [18170/13](#)) et une proposition de décision du Conseil portant approbation de l'amendement au protocole de 1999 à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (doc. [18165/13](#)).

La présidence a l'intention de procéder à un débat d'orientation sur ces propositions lors de la session que le Conseil "Environnement" tiendra en juin.

Pour en savoir plus, voir le [site web](#) de la Commission.

– ***L'approche adoptée par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages***

La Commission a communiqué des informations au Conseil sur sa communication sur l'approche adoptée par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages qu'elle a présentée le 7 février 2014 (doc. [6351/14](#)).

Dans cette communication, la Commission insiste sur l'urgence qu'il y a à s'attaquer de façon plus efficace et plus globale au problème mondial du trafic d'espèces sauvages. Elle y évalue les mesures existantes au niveau de l'UE en vue de soutenir la lutte contre ce trafic dans le monde et au sein de l'UE. Elle a également lancé une consultation des parties prenantes en ce qui concerne l'approche à adopter à l'avenir par l'UE en matière de lutte contre le trafic d'espèces sauvages.

Pour en savoir plus, voir le [site web](#) de la Commission.

– ***Exploration et production d'hydrocarbures par fracturation hydraulique à grands volumes***

La Commission a présenté au Conseil sa recommandation, accompagnée d'une communication, concernant l'exploration et la production d'hydrocarbures (tels que le gaz de schiste) par fracturation hydraulique à grands volumes dans l'UE. Ces deux documents font partie de l'initiative de la Commission relative à un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 (doc. [5700/14](#), [5706/14](#)).

La communication expose les nouvelles perspectives et les nouveaux défis potentiels liés à l'extraction du gaz de schiste en Europe. La recommandation définit des principes minimaux applicables à l'exploration et à la production d'hydrocarbures par fracturation hydraulique à grands volumes. Elle a pour objectif de garantir le développement sûr et sécurisé de ces ressources et d'encourager l'instauration de conditions équitables pour ce secteur dans tous les États membres désireux d'exploiter ces ressources.

La Commission procédera à une évaluation de la situation dans 18 mois.

– ***Document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion***

La délégation tchèque, soutenue par d'autres délégations, a exprimé des préoccupations concernant certains aspects du réexamen du document de référence sur les meilleures techniques disponibles pour les grandes installations de combustion auquel procède actuellement la Commission. Ce réexamen se fonde sur les exigences de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles et pourrait avoir une incidence sur les politiques que mène l'UE dans les domaines de l'économie, de la sécurité énergétique et de l'environnement (doc. [6531/14](#)).

AUTRES POINTS APPROUVÉS

NOMINATIONS

Cour des comptes

Le 27 février, le Conseil a nommé, dans le cadre d'une procédure écrite, M. Oskar HERICS (Autriche) membre de la Cour des comptes pour la période allant du 1^{er} mars 2014 au 29 février 2020 (doc. [6242/14](#)).
